FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

No. produit	1000007779
Nom de la substance	**11 OZ SW INSTANT SHINE LB 12PK**
Date de la révision	03-mars-2015
Renseignements sur la société	Sprayway, Inc. 1005 S. Westgate Drive Addison, IL 60101 United States
Company phone	Assistance générale 1-630-628-3000
Emergency telephone US	1-866-836-8855
Emergency telephone outside US	1-952-852-4646
Version n°	02
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	04-février-2015
Date de péremption	04-Feb-2018
Usage du produit	couche

2. Identification des risques

Vue d'ensemble des mesures d'urgence

AVERTISSEMENT

Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Génère une projection de flamme à ouverture de valve totale et retour de flamme à tout degré d'ouverture de la valve. S'enflamme facilement au contact d'une source de chaleur, d'un étincelle ou d'une flamme. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Peut être nocif par inhalation Peut être mortel en cas d'ingestion et
de pénétration dans les voies
respiratoires Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Risque possible d'altération de la fertilité. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Peau	Irritant pour la peau.
Inhalation	Nocif par inhalation. Un mauvais emploi intentionnel par la concentration ou l'inhalation du produit peut s'avérer nocif ou mortel. Les concentrations de vapeur élevées peuvent causer somnolence. Peut irriter l'appareil respiratoire.
Ingestion	Une exposition par ingestion d'un aérosol est peu probable. Effet irritant. Peut causer des nausées, des maux d'estomac et des vomissements. L'inhalation de petites quantités de ce produit peut entraîner de légères, voire de graves lésions pulmonaires.

Effets chroniques

Le contact fréquent ou prolongé peut causer délipidation et dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite. Peut causer des troubles (par ex. narcose avec perte de coordination, faiblesse, fatigue, confusion mentale et trouble de la vision) et/ou des lésions du système nerveux central. Peut causer des anomalies congénitales. Les femmes enceintes ou en âge de procréer ne peuvent être exposées à ce produit.

Signes et symptômes

Effets irritants. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuilement et gerçure de la peau. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements. Dégradation des fonctions motrices.

Effets potentiels sur l'environnement

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
Butane	106-97-8	15 - 40

Composants	No CAS	Pour cent
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	15 - 40
N-hexane	110-54-3	10 - 30
Propane	74-98-6	7 - 13
Autres composés sous les niveaux déclarables		10 - 30

4. Mesures de premiers soins

Procédures de premiers soins

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact cutané Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.

Ingestion Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer soigneusement la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions.

Avis aux médecins Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement. Garder la victime en observation.

Conseils généraux En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Indice d'inflammabilité Inflammable d'après les critères du SIMDUT. La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2).

Méthodes d'extinction inappropriées Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Protection pour les pompiers

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection pour les pompiers Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. Les vêtements de protection de pompier pour feu du bâtiment n'apporteront qu'une protection limitée.

Équipement/directives de lutte contre les incendies Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. Ne pas diriger le jet d'eau vers la source de la fuite ou les dispositifs de sécurité en raison des risques de givrage. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler. Se retirer immédiatement au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration des réservoirs en raison de l'incendie.

Méthodes particulières d'intervention En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

Données sur l'explosibilité

Sensibilité aux décharges électrostatiques Non disponible.

Sensibilité aux chocs Non disponible.

Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone.
Risques d'incendie généraux	Aérosol extrêmement inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir à l'écart des zones basses. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Précaustions relatives à l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Le directeur environnemental doit être informé de tous les rejets majeurs.

Méthodes de confinement

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Si possible, tourner les récipients qui fuient de manière à ce qu'il s'en dégage des gaz plutôt que du liquide. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible.

Méthodes de nettoyage

Ventiler la zone. Éteindre toutes les flammes à proximité. Ne pas rejeter dans l'environnement.

Déversement accidentel important : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Nettoyer selon les réglementations applicables. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

7. Manutention et entreposage

Manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Ne pas goûter ni avaler. Éviter l'exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Lavez vigoureusement après manipulation.

Entreposage

Aérosol niveau 3.
Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer à des températures au-dessus de 120 °F/49 °C, car il pourrait brûler. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	50 ppm

Canada. VLE Alberta. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)
Composants

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1000 ppm
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	176 mg/m3
		50 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	750 ppm
	TWA	600 ppm
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	20 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	50 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	800 ppm
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	50 ppm

Canada. LEMT du Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1900 mg/m3
		800 ppm
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	176 mg/m3
		50 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1800 mg/m3
		1000 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
N-hexane (CAS 110-54-3)	PEL (limite d'exposition admissible)	1800 mg/m3
		500 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	PEL (limite d'exposition admissible)	1800 mg/m3
		1000 ppm

Valeurs limites biologiques

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps échantill.
N-hexane (CAS 110-54-3)	0.4 mg/l	2,5-hexanedione, sans hydrolyse	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Mécanismes techniques Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Les locaux où cette substance est entreposée ou utilisée doivent être équipés d'un dispositif pour rinçage des yeux et d'une douche de sécurité.

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Gaz comprimé liquéfié.
État physique	Liquide.
Forme	Aérosol Gaz comprimé.
Couleur	clair incolore
Odeur	De solvant.
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible.
pH	Sans objet évalué
Tension de vapeur	40 - 50 psig @ 70F évalué
Densité de la vapeur	Non disponible.
Point d'ébullition	-12.88 °C (8.82 °F) évalué
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Solubilité (eau)	Non disponible.
Densité	0.657 évalué évalué
Densité relative	0.657 g/cm3 évalué évalué
Point d'éclair	-104.4 °C (-156.0 °F) Propulseur évalué
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	Non disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	258 °C (496.4 °F) évalué
COV	83.64 % évalué
Taux d'évaporation	Non disponible.
Pourcentage de matières volatiles	83.69 % évalué
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Non disponible.

Autres données

Densité	0.36 g/cm3 évalué
Chaleur de combustion	35.39 kJ/g évalué
Chaleur de combustion (NFPA 30B)	35.39 kJ/g évalué

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Les conteneurs d'aérosol sont instables à une température au-dessus de 49 °C. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matières incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts. Nitrates. Fluor Chlore
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Renseignements toxicologiques

Données toxicologiques

Produit	**Espèces**	**Résultats d'essais**
11 OZ SW INSTANT SHINE LB 12PK (CAS Mélange)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	4134 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	941 mg/l/4h
Orale		
DL50	Rat	

Composants	**Espèces**	**Résultats d'essais**
Butane (CAS 106-97-8)		
Aiguë		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Cobaye; Lapin	> 9.4 ml/kg, 24 heures
	Lapin	> 1900 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 5020 mg/m3, 4 heures
		> 4980 mg/m3
		> 4980 mg/m3, 4 heures
		> 4.96 mg/l, 4 heures
		13700 ppm, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	4820 mg/kg
N-hexane (CAS 110-54-3)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 4 heures

Composants	Espèces	Résultats d'essais
		> 5 ml/kg, 4 heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 5000 ppm, 24 heures
		> 31.86 mg/l
		73860 ppm, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	24 ml/kg
		24 g/kg
	Rat Wistar	49 g/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
Aiguë		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l
		658 mg/l/4h
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes

Effets aigus	Nocif par inhalation. À des concentrations élevées, les vapeurs sont assoupissantes et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges, et avoir des effets sur le système nerveux central. Peut irriter les voies respiratoires. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Sensibilisation	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau. N'est pas un sensibilisant respiratoire.
Effets chroniques	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Cancérogénicité	Peut provoquer le cancer.
Corrosion et/ou irritation de la peau	Provoque une irritation cutanée.
Graves lésions/irritation aux yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mutagénicité	Peut induire des anomalies génétiques.
Effets sur la reproduction	Présente un risque pour l'appareil reproducteur Susceptible de nuire à la fertilité.
Tératogénicité	Dangereux d'après les critères du SIMDUT.
Symptômes et organes visés	Si aspiré dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements, peut provoquer une pneumonie chimique, une lésion pulmonaire ou un décès. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements. Peut entraîner des effets sur le système nerveux central.
Matériaux synergétiques	Non disponible.
Autres informations	Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

12. Données écologiques

Données écotoxicologiques

Produit		Espèces	Résultats d'essais
11 OZ SW INSTANT SHINE LB 12PK (CAS Mélange)			
Aquatique			
Algues	IC50	Algues	9440 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	1123 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	16.3458 mg/L, 96 heures

Composants		Espèces	Résultats d'essais
N-hexane (CAS 110-54-3)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	2.101 - 2.981 mg/l, 96 heures

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Effets sur lenvironnement Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Toxicité aquatique Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Coefficient de partage

Butane	2.89
N-hexane	3.9
Propane	2.36

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination du produit

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

- **Numéro ONU** UN1950
- **Nom officiel d'expédition UN** AÉROSOLS, inflammables
- **Classe(s) de danger relatives au transport**
  - **Classe** 2.1
  - **Danger subsidiaire** -
- **Groupe d'emballage** Sans objet.
- **Risques pour l'Environnement** D
- **Précautions particulières pour l'utilisateur** Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

- **UN number** UN1950
- **UN proper shipping name** Aerosols, flammable
- **Transport hazard class(es)**
  - **Class** 2.1
  - **Subsidiary risk** -
  - **Label(s)** 2.1
- **Packing group** Not applicable.
- **Environmental hazards** Yes
- **ERG Code** 10L
- **Special precautions for user** Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.
- **Other information**
  - **Passenger and cargo aircraft** Allowed.

Cargo aircraft only	Allowed.

IMDG

UN number	UN1950
UN proper shipping name	AEROSOLS
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
Label(s)	2.1
Packing group	Not applicable.
Environmental hazards	
Marine pollutant	Yes
EmS	F-D, S-U
Special precautions for user	Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.

IATA; IMDG; TMD

Polluant marin

Informations générales Polluant marin selon le code IMDG.

15. Information sur la réglementation

Règlementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Situation SIMDUT Contrôlé

Classement SIMDUT
A - Gaz comprimé
B2 - Liquides Inflammables
D2A - autres effets toxiques - TRÈS TOXIQUE
D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE

Étiquetage SIMDUT

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Claire Manufacturing Co. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

Préparée par

Non disponible.

Cette fiche technique signalétique comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) :

Identification du produit et de l'entreprise : Autres noms commerciaux